

Elections municipales de mars 2014

Questionnaire aux candidats

sur le thème : Urbanisme, Déplacements, Prévention des Déchets
proposé par Eden, membre de la Fub et de Flore 54
Pour une ville apaisée, une cité humaine

1. Nouveau partage de l'espace public

1. Etes-vous d'accord sur le principe d'accorder moins de place aux véhicules motorisés individuels tels la voiture au bénéfice des autres modes : marche, vélos, transports en commun ?

Oui, ce principe est l'une des préoccupations de l'actuelle majorité municipale, toutefois il est plutôt question de partage équitable nous semble-t-il plutôt que de se positionner « contre » un mode de transport. Nous travaillons à valoriser les circulations douces, notamment tous les sentiers de la commune et ainsi aller vers une amélioration et valorisation du cadre de vie en diminuant les pollutions (air, bruit...).

2. Si oui, quels sont les axes de votre programme d'actions ?

Pour le Village, nous nous sommes employés à valoriser les circulations douces avec une mise en valeur des nombreux sentiers sur la commune (+ de 15 kilomètres) et réalisation d'un livret de ses sentiers avec 4 parcours différents proposés au public. Nous avons pour projet de revoir entièrement la signalétique des sentiers pour parfaire encore le dispositif.

Lors du récent aménagement du plan de transport de l'agglomération, la municipalité de Laxou a repensé globalement les dessertes sur la commune avec amélioration des lignes 4 et 5 (ex-lignes 121 et 138) avec dessertes de la ZAC de la Sapinière, des centres commerciaux en général et quel que soit le quartier, et bien entendu la création d'un parking relais (Auchan)

3. Si oui, quels objectifs chiffrés envisagez-vous en volume ou pourcentages pour :

- la réduction du trafic automobile en ville ?

Il est difficile de chiffrer les éléments demandés puisqu'il nous faut raisonner de manière plus globale c'est-à-dire au moins au niveau de la Communauté urbaine du Grand Nancy, voire au niveau du bassin de vie...

- la diminution du nombre de places de parking en ville ?

Laxou centre est moins concernée par cette problématique puisque le centre « historique » du village ne possède que peu de commerces. Dans le quartier Sainte-Anne, il y a beaucoup de commerces de proximité, nous avons privilégié les arrêts minute. Pour les autres secteurs, Provinces et Champ-le-Bœuf, ils sont bordés par des logements collectifs et des Centres Commerciaux avec des parkings suffisamment dimensionnés selon nous.

Nous avons plutôt travaillé, dans le cadre de l'ANRU, à améliorer le stationnement existant en sécurisant les parcours des piétons, en installant des noues qui permettent la filtration des eaux d'écoulement au Champ-le-Bœuf. Et nous attendons avec impatience de pouvoir effectuer le même travail sur le quartier des Provinces, dans le cadre de l'ANRU 2.

La refonte du réseau Stan et les aménagements que nous avons mis en place nous permettent aussi de mieux desservir les centres commerciaux depuis ces quartiers.

- la création de places de parking en périphérie, notamment en parking relais des lignes de transport en commun ?

La municipalité a œuvré à la réalisation d'un parking relais voitures/ TC, récemment créé sur le parking Auchan à La Sapinière, où il y a un passage des lignes de bus : N°4 – Laxou Champ-le-Bœuf, Vandœuvre

Roberval via Nancy centre, N°10 – Nancy pôle santé plateau de Haye, Champ-le-Bœuf, la Sapinière, Jarville Sion - et le Petit Stan – CPN, Provinces, Village, Sapinière.

Dans le cadre du dossier de classement en forêt de protection du massif forestier de Haye, la municipalité de Laxou s'est opposée, comme les associations à la réalisation d'une sortie routière ou autoroutière sur Auchan Laxou et a appuyé la démarche de voir à terme la réalisation d'un parking relais et de dissuasion en sortie d'autoroute et en entrée d'agglomération sur la zone de l'ancienne carrière Jean Bernard, propriété de Immochan, zone de plusieurs hectares.

2. La marche

1. A l'instar d'autres grandes villes françaises qui se sont engagées dans un plan piéton à 10 ans, quelles sont les mesures que vous envisagez pour favoriser et faciliter les déplacements à pied et pour les personnes à mobilité réduite ?

Nous favorisons l'accès aux sentiers et nous indiquerons les destinations « proches » dans notre nouvelle signalétique. La question se pose en effet de réfléchir avec le tissu associatif à concevoir des parcours « type » sur lequel on veillerait particulièrement à l'accessibilité. Mais nous avons un fort dénivelé sur notre territoire, y compris dans nos parcs et c'est donc un problème complexe.

2. Si vous êtes élu et membre de la majorité, êtes-vous prêts à vous engager pour lutter contre le stationnement sur trottoir (aménagement, verbalisation des contrevenants) ?

Sans nier qu'il peut y avoir ici ou là un problème « occasionnel », la ville de Laxou ne subit pas trop de contraintes sur cette problématique. Les élus et les services restent à l'écoute et vigilants sur tout problème pouvant se poser. Dans les rues que nous avons entièrement réaménagées (rue de la République par exemple), nous veillons à l'installation de plots qui empêchent le stationnement gênant sur les trottoirs.

3. Quel objectif chiffré en volume ou pourcentage prendrez-vous pour l'augmentation des espaces piétonniers (en surface) et axes de déplacement (en mètres linéaires) ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre précisément en ces termes.

3. Réseau cyclable

1. Etes-vous prêt à développer une politique cyclable cohérente se traduisant par un plan d'aménagement pluriannuel permettant un réseau cyclable sécurisé et continu ?

Notre équipe municipale est à l'écoute des demandes des cyclistes et a eu l'occasion de plusieurs rencontres sur le sujet :

- au niveau de la circulation en ville, plusieurs rencontres avec votre association
- au niveau des parcours proposés en forêt de Haye dans le cadre du classement en forêt de protection et là encore, à notre initiative et en lien avec l'ONF, plusieurs rencontres avec les clubs de VTT, usagers du massif forestier
- création d'une aire de lavage des VTT en sortie de parcours VTT sur le Bois des Fourasses
- pour la mise en œuvre d'un réseau cyclable sécurisé, la ville de Laxou s'inscrit dans cette démarche qui est toutefois de la compétence de la Communauté urbaine du Grand Nancy

2. Envisagez-vous une généralisation des tourne-à-droite autorisés aux feux pour les vélos sur l'ensemble de l'agglomération ?

La ville de Laxou s'est engagée concrètement, après concertation, à la réalisation de tourne-à-droite aux feux pour les vélos et nous sommes favorables à leur généralisation.

3. Quelle sera votre politique de stationnement des vélos ?

Sur ce mandat, nous avons installé de nombreux arceaux à vélos supplémentaires dans tous les quartiers, et chaque fois que cela était possible. Nous envisageons une station VélOstan'lib au pied du parc de l'Hôtel de Ville, le parvis bas ayant été conçu pour cela. Pour d'autres stations, un garage abrité, il faudra travailler avec votre association, les villes voisines et voir là où cela sera la plus pertinent, en tenant compte bien entendu des usages, des besoins, de la complémentarité avec les lignes de bus...

4. Luttez-vous fermement contre le stationnement et la circulation des véhicules motorisés sur les pistes et sur les bandes cyclables ?

Comme évoqué ci-dessus, la ville de Laxou ne subit pas de grosses difficultés dans ce domaine mais il est évident qu'en tant qu'élus nous nous devons de faire appliquer la réglementation.

5. Nommez-vous un Monsieur ou une Madame vélo en charge de la coordination des services communautaires et municipaux concernés ?

Nous l'avons en quelque sorte même s'il n'est pas officiellement porteur du titre. Mais oui, une personne est dédiée à la problématique vélo et est en lien avec les services communautaires. Ce qui est important à nos yeux, c'est la mise en œuvre d'une véritable concertation avec les acteurs de terrains, des rencontres régulières et la mise en œuvre de tableaux de bords pour faire évoluer de manière positive tant le dossier vélo que les différents problèmes rencontrés. Tout cela est à formaliser sur les années qui viennent.

6. Quels services de location vélo et pour quel montant annuel vous engagez-vous ?

Cf réponse à la question 3

7. Les études nationales et internationales montrent une forte corrélation entre la pratique des cyclistes et les mètres-linéaires d'aménagements cyclables ainsi qu'avec le budget par habitant consacré aux aménagements cyclables à partir de 10 € par habitant, un optimum se situant à 15 €. Si vous êtes élu et membre de la majorité communautaire, sur quel budget annuel consacré aux aménagements cyclables en euros par habitant vous engagez-vous ?

Le budget consacré au vélo par habitant est certes un élément important, comme d'autres, mais l'important à nos yeux est surtout de bien dépenser l'argent du contribuable.

La réalisation d'un bon plan vélo sur la communauté urbaine doit également passer par une phase d'écoute, de dialogue et de large concertation. Je ne vois pas dans quelle mesure c'est aujourd'hui chiffrable au niveau communal, d'autant que les aménagements se font sur l'enveloppe voirie globale qui est fixée par la Communauté urbaine.

4. Transport en commun

1. Dans le cadre du PDU, quel est votre programme concernant votre commune et votre agglomération (lignes, fréquence, amplitude horaire, confort, sites propres, priorité aux feux...)?

Voir pour partie réponse point 1-3

La ligne N°2 Laneuveville- Champ-le-Bœuf a amélioré la qualité et les temps de parcours sur cet axe important de transport en commun, pour partie en site propre. Idem pour la ligne 4, notamment sur le tronçon en centre ville à Nancy qui réduit le temps de parcours dans le sens retour vers les Provinces.

Des recherches et une concertation peuvent toujours être mises en œuvre sur les amplitudes ou la fréquence, mais à l'évidence, chaque kilomètre de transport en commun a un coût qu'il faut nécessairement intégrer aux débats.

2. Avec quelles mesures pour renforcer l'intermodalité ?

Avec l'installation de parking-relais, les stations de vélo, mais aussi le développement des voitures en autopartage Autopi et Cyity Mov, nous avons déjà un beau panel sur notre commune, à nous de le renforcer en fonction des retours d'expérience !

3. Avez-vous l'intention de favoriser la formule Tram-train avec une tarification unifiée et si oui, à quelle échéance ?

Actuellement, l'intermodalité « train » ou « bus » sur l'agglomération fonctionne déjà pour partie. Depuis 1989, la tarification est identique dans toute la communauté urbaine, et ce, sans distinction du mode de transport, par exemple un Nancy-Jarville ou Laneuveville revient donc au même prix en train et bus urbain. Concernant la formule « Tram-Train », au-delà d'une volonté politique que tout le monde évoque, différents aspects techniques doivent être pris en compte dont la saturation des voies entre Laneuveville, Nancy et Frouard et le manque de place sur les quais de Nancy pour accueillir de nouveaux mouvements ferroviaires, toujours aux heures de pointe. RFF et la SNCF, voire la Région Lorraine, sont donc concernés par cette question tout comme il est nécessaire d'avoir une approche plus large en intégrant les communautés de communes ou les bassins de vie voisins et le Conseil Général se retrouverait présent sur cet aspect.

5. Urbanisme

1. Suite à l'adoption du SCOT Sud 54, quel type de programmation urbaine envisagez-vous et allez-vous réformer le PLU?

Nous avons effectué la révision du PLU qui a protégé de nombreux espaces verts qui étaient constructibles (11 hectares ont été rendus inconstructibles sur 13 au total, c'est unique sur le Grand Nancy !) La consultation citoyenne menée par la ville de Laxou lors de la révision du PLU est aussi un cas unique sur l'agglomération pour ce qui concerne la concertation. Elle a porté sur le classement en zone naturelle de la totalité de l'espace dit Jardins Voirin.

Les projets de densification urbaine prévus prochainement sur Saint-Joseph et Nouvelec (habitation et commerces de proximité) sont deux zones pourvues de transports en commun où les espaces verts auront toute leur place puisque le PLU impose des surfaces naturelles dont un pourcentage en pleine terre.

2. Quelle évolution programmez-vous pour votre ville et pour l'agglomération en termes de nombre d'emplacements et surface des jardins en ville, vergers, espaces naturels, parcs et squares ?

Nous avons instauré des rencontres régulières avec toutes les associations liées à l'environnement de la commune et à vocation régionale, pour mener à bien les projets de protection de la nature (ALPE Laxou, Jardins Voirin, LPO, Croqueurs de pomme, Floraine, Société Centrale d'Horticulture, FLORE 54, l'Abeille Lorraine, ONF, Jardiniers de France, Sac au Dos, la régie de quartier Laxou Provinces) La poursuite de ce travail de concertation nous semble indispensable tant il a créé de l'émulation et vu naître et aboutir de nombreux projets pour notre commune.

Nous gérons par ailleurs, en plus des 15km de sentiers, 60 parcelles communales qui sont louées à des laxoviens. Chaque année, nous effectuons un état des lieux de ces parcelles afin d'en contrôler le bon entretien et envisager le remplacement de clôture ou d'autres travaux nécessaires. Nous avons également commencé à équiper, chaque année, ces parcelles communales d'abris de jardin (fabriquées par un ESAT avec du bois vosgien), de récupérateurs d'eau et de composteurs. Nous envisageons évidemment de poursuivre ces aménagements et la hauteur de nos investissements dans ce domaine. Nous avons par ailleurs quelques terrains encore en friche que les services, petit à petit, ont à cœur de débiter en vue de leur location.

6. Prévention et traitement des déchets

1. L'article 46 de la loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 dispose dans son article 46 que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans (soit août 2014), une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Quelles modalités de révision de la délégation de service public de Veolia et modifications du PLU envisagez-vous pour mettre en œuvre cette taxe incitative ? L'échéance d'août 2014 vous semble-t-elle tenable pour l'agglomération nancéienne ?

C'est une compétence communautaire, sans vouloir botter en touche, c'est un terrain qu'il faudra évidemment étudier et donc l'échéance, quel que soit le résultat des élections nous paraît irréaliste.

A Laxou, nous avons mis en place le tri des déchets dans les grands collectifs, nous appuyons cette installation depuis 2 ou 3 ans par de nombreuses actions pédagogiques et d'incitation au tri. Nous progressons, mais oui, la marge de manœuvre est grande. Il ne faut pas négliger par ailleurs les bouleversements induits par la taxe incitative, lorsque l'on observe les collectivités qui l'ont appliqué. Il faut être prudent, raisonnable et favoriser quoi qu'il en soit à la fois le tri et le recyclage ou la réutilisation des matériaux.

2. Quel programme d'incitation au développement du tri sélectif mettez-vous en œuvre ?

Des actions pédagogiques régulières dans les quartiers, avec l'appui du réseau des associations présentes sur les quartiers et dans le cadre de nos activités d'ATE Environnement (rythmes scolaires Aménagement du Temps de l'Enfant - 2h/jour sur 4 jours depuis 1995). Nous soutenons également des initiatives pédagogiques mises en place par les enseignants en leur fournissant le matériel (poubelles de tri) et en permettant la collecte.

3. Quelle offre de compostage individuel et collectif encouragez-vous ?

Nous avons une action pédagogique notamment auprès de nos jardiniers et des participants au concours des maisons, balcons et jardins fleuris puisque c'est un critère qui a intégré le nouveau règlement du concours. Et nous équipons petit à petit les parcelles communales de composteurs.

Les services pratiquent également le compostage ou la réutilisation sur place des « déchets verts ».

Nous avons aussi mis en place depuis 2 ans une collecte des sapins de Noël avec 2 ramassages en janvier. Les sapins récoltés sont réutilisés broyés en paillage. C'est un déchet qui n'est pas créé !

7. Démocratie participative

Dans quelles conditions envisagez-vous la participation des associations en amont des projets et pour l'évaluation de leurs impacts ?

C'est une culture à Laxou de travailler avec le tissu associatif !

La concertation engagée avec tout le mouvement associatif de l'environnement (cf question 5.2.) est un axe fort voulu par l'actuelle municipalité sur le devenir, la protection et la valorisation du patrimoine naturel sur la commune. C'est aussi un cas unique de fonctionnement et une très bonne expérience pour les élus, les agents communaux et, il nous semble, les associations.